



Réparations à la charge du locataire

Par **sophie01**, le **27/10/2009** à **20:06**

Bonjour,

Locataire depuis 1 an, j'ai des problèmes de plomberie cela fait 3 semaines que j'attends un plombier pour mon robinet et 1 semaine pour mon WC (fuite de chasse d'eau). Cela fait 3 semaines que j'ai prévenu mon propriétaire et il m'a répondu qu'il n'y a rien que le plombier ne soit pas encore passé car selon lui ce n'est pas un grave problème. Mon propriétaire est passé par une agence pour la location est normal que cela soit si long? Dois-je me tourner vers l'agence? Est-ce que le WC est à ma charge sachant que la partie haute de mon WC vers la chasse d'eau est fissurée? Est-ce que les convertisseurs du robinet sont à ma charge sachant que le problème est sur l'état des lieux? dans l'attente de vos réponses, d'avance je vous remercie.

Cordialement.

Par **nicojjb**, le **27/10/2009** à **23:37**

concernant votre chasse d'eau c'est bien locatif !
concernant le robinet tout dépend de la panne : à remplacer = propriétaire, un joint = locataire